



Inondations à l'Est : des centaines d'évacuations en Allemagne

LES CRUES qui frappent depuis plus de deux semaines l'Europe centrale ont causé des dégâts que des experts chiffrent déjà à une dizaine de milliards de francs. En Allemagne, l'armée a été mobilisée et les équipes de secours s'employaient encore, dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 juillet, à relever les digues à l'aide de sacs de sable le long de l'Oder et de la Neisse, sur la frontière avec la Pologne. La brèche qui s'était formée, mardi, dans une digue à Brieskow-Finkenheerd n'a toujours pas été colmatée. Des centaines de personnes ont dû être évacuées de force. Beaucoup refusent toujours de quitter leur domicile. La communauté internationale commence à se mobiliser. L'Union européenne devait ainsi annoncer, jeudi, une aide d'urgence d'un montant de deux millions d'euros (environ 13 millions de francs) en faveur de la Pologne et de la République tchèque.

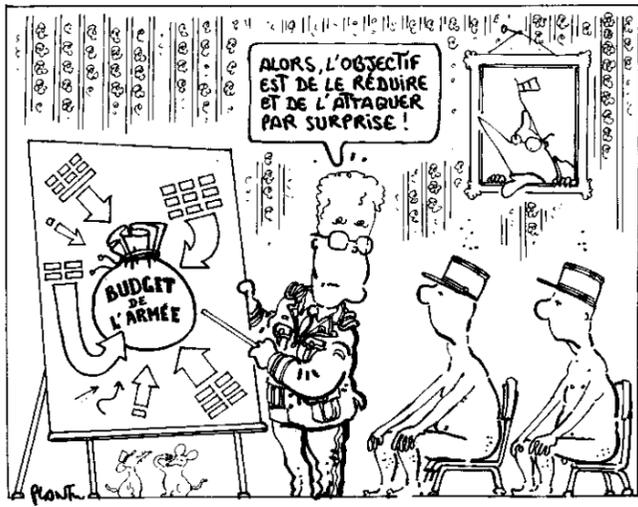
Lire page 2

Un samedi à l'armée pour les filles et les garçons avant leurs 18 ans

M. Richard confirme dans « Le Monde » l'abandon du « rendez-vous citoyen »

DANS un entretien au Monde, Alain Richard, ministre de la défense, annonce que le « rendez-vous citoyen » de cinq jours, qui devait se substituer à la conscription, sera remplacé par « un appel de préparation à la défense, limité à une journée ». Obligatoire, cet appel aura pour objet de « familiariser » à la défense, avant leur dix-huitième anniversaire, les filles et les garçons. Un débat parlementaire sera organisé sur ce thème en septembre. Le ministre est favorable au rapprochement, dans l'aéronautique civile, entre Dassault-Aviation et l'Aérospatiale. Mais il estime que « ce rassemblement de forces peut se réaliser en maintenant Aérospatiale dans le secteur public ». M. Richard prône une stratégie globale autour « d'une alliance européenne approfondie de toute l'aéronautique civile ».

Un conseil de défense devait se réunir, jeudi 24 juillet à l'Élysée, sous la présidence de Jacques Chirac. Son objet est d'examiner l'avenir de la programmation militaire 1997-2002 à la lumière de ce que va devenir le budget des armées soumis, dès la première année d'application de la loi conçue par le précédent gouvernement, à une pon-



tion de 3,8 milliards de francs sur les crédits d'équipement. M. Richard souhaite que la loi de programmation fasse l'objet d'une « actualisation régulière » et qu'elle respecte les « capacités » opérationnelles des armées. Pour Dominique Strauss-Khan, ministre de l'Économie, il n'y a pas de « tabou » dans la réflexion

sur la remise en ordre budgétaire. Dans le cadre de l'allègement du dispositif militaire français en Afrique, la décision a été prise de rapatrier progressivement les troupes basées en Centrafrique.

Lire page 5 et notre éditorial page 10

Les Bourses européennes dopées par le dollar

Paris a gagné 30 % depuis le début de l'année

L'EUPHORIE américaine gagne les places européennes. La Bourse de New York a battu, mardi 22 et mercredi 23 juillet, deux nouveaux records, les 33^e et 34^e depuis le début de l'année. Mais les meilleures performances réalisées au cours des derniers jours sont à mettre au crédit des marchés du Vieux Continent. Francfort et Paris affichent respectivement, au terme des deux séances de mardi et mercredi, des hausses de 7,1 % et 4,5 %. La Bourse française a réussi à franchir le seuil symbolique des 3 000 points de l'indice CAC 40 et a « digéré » très rapidement l'annonce d'une augmentation de la pression fiscale sur les grandes entreprises. Paris suit ses homologues européennes : Amsterdam, Zurich, Milan et Bruxelles ont aussi gagné, toujours mardi et mercredi, entre 4 % et 6 %. L'Europe semble vivre, avec quelques années de retard, la même frénésie d'achat d'actions que les États-Unis. Les places de Paris et de Francfort ont enregistré des hausses de 60 % et 90 % depuis vingt mois, 30 % pour Paris depuis le début de l'année.

Les investisseurs parient sur une accélération de la croissance

économique dans les prochains mois, favorisée à la fois par la hausse continue du dollar - à son meilleur niveau depuis six ans - et le niveau historiquement très bas des taux d'intérêt européens à court et à long terme. Les gérants de fonds de placement, notamment américains, se montrent de plus en plus optimistes à propos de l'Union monétaire européenne et de ses effets bénéfiques sur l'économie des pays participants à l'euro. L'accélération des restructurations en cours en Europe dans de nombreux secteurs d'activité comme la banque, l'assurance, la pharmacie ou l'agroalimentaire devrait se traduire par une nouvelle croissance des bénéfices des entreprises.

La spéculation s'est emparée, notamment en France et en Allemagne, des valeurs bancaires après les déclarations faites, mardi, par la Deutsche Bank sur sa volonté de se développer en France et au lendemain de l'annonce du projet de fusion entre les établissements bavarois Bayerische Vereinsbank et Hypo-Bank.

Lire pages 11 à 13

Charles Taylor à la tête du Libéria

L'ancien chef de guerre a été élu dès le premier tour, samedi 19 juillet, président du Libéria. p. 4

Les charmes de la Hague

Le Cotentin tente de redorer son image compromise par la polémique sur les risques du nucléaire. p. 8

France-Afrique, liaisons dangereuses

Des premiers affrontements d'octobre 1990 à l'assassinat du président Habyarimana : le piège rwandais. p. 9

L'affaire Aubrac

Serge Klarsfeld apporte des explications sur les apparentes contradictions du résistant. p. 10

L'équipier modèle du Tour

L'Australien Neil Stephens (Festina) a remporté, mercredi, la victoire d'étape Fribourg-Colmar. p. 14 et 15

Polly après Dolly

Une brebis clonée avec un gène humain pourra produire du lait, utilisable dans l'industrie pharmaceutique. p. 30

Blueberry

Le convoi massacré, l'éclaircur s'enfuit. 11^e épisode de notre BD p. 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KR ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 Esc ; République tchèque, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 725 - 7,50 F



Les rayons gamma s'invitent au pique-nique

LES VACANCIERS venus « recharger leurs batteries » en montagne se doutent-ils qu'ils ne s'exposent pas seulement au rayonnement solaire ? Pour peu que, chemin de grande randonnée faisant, ils croisent l'une des quarante et une stations de télémétrie déployées par Electricité de France sur les pentes des massifs, ils risquent aussi de recevoir, à leur insu, quelques rayons gamma.

Depuis vingt-cinq ans environ, le service des ressources en eau d'EDF gère un parc de balises qui, en hiver, lui permet d'évaluer, à distance, le niveau et la densité de l'enneigement. Chaque station est composée de plusieurs pylônes d'environ six mètres de hauteur. Dans l'un d'entre eux est logée, à l'intérieur d'un boîtier couissant en hauteur, une petite quantité de césium 137, radioélément émetteur de rayonnement gamma. Dans un autre tube se trouve un capteur qui mesure ce rayonnement à travers la neige. Plus le manteau neigeux est important et plus le signal, atténué, est faible. Ces données servent notamment à alimenter un serveur minitel (3616 FLOCON) d'information nivométrique.

Or, la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (CRII-Rad), laboratoire privé, vient de procé-

der à des contrôles d'irradiation sur plusieurs télémètres installés dans le parc naturel des Ecrins, près de Prapic (Hautes-Alpes), et à proximité du refuge de Cézanne, ainsi que dans le massif du Dévoluy, à Jas-la-Selle. Elle a relevé, au contact du pylône recelant la source émettrice et au niveau du sol, « un débit de dose de 112 microsieverts par heure, soit plus de 500 fois le bruit de fond ambiant ». A 1 mètre de distance, le niveau atteint encore « 1,7 microsievert par heure », huit fois et demie la radioactivité naturelle.

La CRII-Rad a fait le calcul : « Une famille qui pique-niquerait au pied de la station pourrait ainsi recevoir une dose de rayonnement inacceptable, correspondant à une fraction importante de la limite annuelle de 1 000 microsieverts » fixée par la réglementation européenne à l'horizon 2000. Dix déjeuners sur l'herbe le dos adossé à une balise feraient en effet le compte. Et l'on ne parle pas des imprudents qui s'aviseraient de camper sur place !

Sans contester ces mesures, EDF tente de rassurer les promeneurs en estimant qu'à raison de trois heures d'exposition par repas au grand air - et en ne se collant pas au nivomètre - « 150 pique-niques seraient nécessaires pour atteindre la limite annuelle auto-

risée ». Démonstration irréfutable, aux yeux de l'entreprise publique, de l'innocuité de ses installations.

Plus sérieusement, EDF précise que, durant la période estivale, « les sources radioactives sont systématiquement enlevées en moyenne montagne et le seront aussi, à l'avenir, dans les zones d'altitude plus difficiles d'accès et où la période d'enneigement se prolonge plus longtemps ».

EDF reconnaît, toutefois, avoir failli à son devoir d'information en disposant, au sommet de ses télémètres, de peu explicites écriteaux portant : « Etude de la neige. Ne pas stationner à moins de 6 mètres », sans mention de radioactivité. Une faute qui, promet-elle, sera bientôt réparée.

La CRII-Rad, qui observe que certaines balises sont situées sur des versants ou à proximité de refuges ou de parkings extrêmement fréquentés, a saisi les ministères de la santé et de l'environnement « afin que soit procédé très rapidement, compte tenu de la saison touristique, à la mise en sécurité de chacune des stations concernées ». Histoire de saucissonner sur les cimes sans compter les doses de rayonnement absorbées.

Pierre Le Hir

L'Allemagne en panne

LIONEL JOSPIN et le chancelier Kohl se rencontreront le 28 août prochain à Bonn, où le chef du gouvernement français effectuera sa première visite depuis son installation à Matignon. Les mesures annoncées, lundi 21 juillet à Paris, pour contenir le déficit des finances publiques françaises dans des limites compatibles avec la future Union monétaire ont pacifié le climat de part et d'autre du Rhin. Mais cette rentrée franco-allemande ne se présentera pas pour autant sous des auspices très faciles. L'agenda européen des prochains mois va exiger des trésors de diplomatie et d'imagination pour éviter les conflits, alors que l'Allemagne, où des élections législatives auront lieu à l'automne 1998, donne de plus en plus l'impression de se refermer sur elle-même.

De la période agitée que viennent de traverser les relations entre Bonn et Paris après l'élection surprise d'une nouvelle majorité en France, il convient de noter qu'une fois encore tout a été fait des deux côtés pour ne pas mettre en péril la relation franco-allemande. L'affaire n'était pas jouée d'avance. Les promesses faites pendant la campagne

électorale par Lionel Jospin, l'obligation pour les socialistes de former un gouvernement de coalition avec les communistes et les Verts ont suscité beaucoup d'inquiétudes à Bonn. La demande de renégociation du pacte de stabilité de l'union monétaire, à quelques jours du sommet d'Amsterdam, a mis le chancelier Kohl sur la défensive en Allemagne, où les euro-sceptiques de sa majorité en ont profité pour relancer leurs attaques contre la monnaie unique.

L'expérience des conseillers dont s'est entouré Lionel Jospin et de leurs interlocuteurs à Bonn a permis de limiter les dégâts. A la veille d'un conseil des ministres de l'économie et des finances décisif, où les Français ont, pour la première fois, présenté leurs demandes à leurs partenaires, le 9 juin à Luxembourg, Dominique Strauss-Kahn avait su rapidement rompre la glace avec le ministre allemand des finances Theo Waigel, tout surpris d'être abordé dans un allemand impeccable par son interlocuteur français.

Henri de Bresson

Lire la suite page 10

Le choc Molière



ANATOLI VASSILIEV

LE METTEUR EN SCÈNE russe Anatoli Vassiliev présente à Avignon un *Amphitryon* d'une inoubliable splendeur. Il a fait subir à la pièce de Molière un traitement de choc. Mais Molière supporte cette déconstruction, qu'il avait déjà faite lui-même.

Lire page 19

International.....	2	Communication.....	16
France.....	5	Jeux.....	16
Société.....	6	Météorologie.....	17
Régions.....	8	Carnet.....	18
Horizons.....	9	Abonnements.....	18
Entreprises.....	11	Culture.....	19
Finances/marchés.....	12	Guide culturel.....	27
Aujourd'hui.....	14	Radio-Télévision.....	28

EXCLUSION Mise en place par une loi de 1991, l'aide juridique, qui consiste à conseiller les personnes en difficulté et à prévenir ainsi des saisies, des expulsions, des pertes de

venus ou des ruptures familiales, fonctionne mal. Les responsables de ce dispositif le reconnaissent, tout comme les associations qui estiment que les exclus demeurent dans l'igno-

rance de leurs droits. ● UN COLLECTIF D'AVOCATS ET DE JURISTES, Droits d'urgence, a travaillé, à Paris, avec les associations caritatives et tenu des permanences juridiques. Ce

collectif propose plusieurs modifications de la loi, qu'il va soumettre ces jours-ci à Elisabeth Guigou, ministre de la justice. ● A LA HALTE DE LA GARE DE LYON, les permanences juri-

diques voient défiler des personnes qui se trouvent dans des situations souvent inextricables, assaillies de problèmes de logement, de papiers, d'emploi et de difficultés familiales.

Les plus démunis demeurent à l'écart des systèmes d'aide juridique

Le simple conseil peut parfois empêcher de sombrer dans la précarité. Mais les associations dénoncent l'inadaptation du dispositif actuel. Et un collectif d'avocats intervenant à Paris tente de repenser les moyens permettant aux exclus de faire valoir leurs droits

COMMENT S'EN SORTIR quand on a été licencié, qu'on est en instance d'expulsion de son logement et que le moindre faux pas peut vous faire sombrer ? Comment faire valoir ses droits quand on est à la rue, sans ressources, voire démunie de papiers d'identité ? Confrontées à la détresse des plus démunis, les associations humanitaires ne sont pas toujours armées pour résoudre des situations souvent inextricables nécessitant les compétences d'un juriste. Peu ou pas formés aux rudiments du droit, les bénévoles impliqués dans la lutte contre l'exclusion ont accueilli avec satisfaction la naissance de Droits d'urgence, une association d'avocats et de juristes expérimentant, à Paris, un dispositif original d'aide juridique pour les personnes en voie d'exclusion.

Créée en novembre 1995, Droits

Pistes pour une réforme de la loi de 1991

Dans une proposition de réforme adressée aux pouvoirs publics le 9 juillet, Daniel Tricot, conseiller à la Cour de cassation et président du Centre national d'aide juridique (CNAJ), constate que l'aide à l'accès au droit ne répond qu'imparfaitement aux besoins « des populations défavorisées qui sont en situation d'exclusion ». Il déplore, par ailleurs, que seuls vingt conseils départementaux de l'aide juridique (CDAJ), chargés d'évaluer et de mettre en œuvre les politiques d'accès au droit, aient été créés depuis la loi du 10 juillet 1991.

Par ailleurs, le CNAJ propose de rendre public un inventaire des initiatives organisant l'aide juridique et de procéder à un inventaire systématique et périodique du conseil dispensé par les divers organismes répertoriés. Enfin, il fait valoir que des crédits et des moyens supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre une véritable politique d'aide à l'accès au droit.

d'urgence prend le contre-pied de la logique des pouvoirs publics en matière d'aide à l'accès au droit. Instituée par la loi du 10 juillet 1991, l'aide juridique consiste à donner des conseils d'ordre administratif ou juridique aux personnes en difficulté. Dispensées dans les tribunaux, les maisons de justice ou les mairies, elle échappe pourtant largement aux personnes en grande précarité. Peu informées, elles sont souvent déjà trop exclues pour partir à la recherche d'une quelconque aide.

LA « PEUR » DES INSTITUTIONS

Fort de ce constat, les quelques cent cinquante bénévoles de Droits d'urgence ont choisi d'aller au-devant de la demande des exclus. Ils ont organisé un maillage de neuf permanences juridiques gratuites, dispensées dans les centres d'accueil ou de soins parisiens d'associations caritatives déjà connus des exclus. Parallèlement, l'association a entamé une réflexion sur son action, qui a débouché sur un document de travail recensant « les besoins juridiques des personnes en situation de grande précarité ». Réalisé sous l'égide de Florence Ovaere, sociologue spécialiste de l'exclusion et de l'évaluation des politiques publiques, ce rapport dresse un premier profil des personnes reçues par Droits d'urgence. Et il constate que leurs besoins juridiques, s'ils sont de même nature que ceux de la population moyenne, appellent des réponses et un traitement spécifiques.

Malgré leurs difficultés et la complexité de leurs situations administratives, les problèmes juridiques des personnes reçues par l'association relèvent des champs classiques du droit social – conflits autour du travail et du logement –, du droit familial – divorce, tutelle et autorité parentale –, mais aussi du droit des étrangers – deux personnes sur trois sont étrangères mais pas nécessairement sans papiers. La plupart des personnes, déjà fortement exclues, ne connaissent que leurs « besoins vitaux » et n'expriment pas a priori de « besoins juridiques ». A leur



méconnaissance de la loi s'ajoute « la non-conscience d'avoir des droits, ou la révolte qui désigne coupable (...) un système dans laquelle la loi ne serait que théorique ».

Dans ce contexte, consulter un avocat ne va pas de soi, ne serait-ce que parce que « le juriste (...) représente la justice, l'institution à laquelle on craint d'avoir affaire, juste après la police dans l'ordre des institutions dangereuses. Cette peur est exprimée, y compris par les personnes qui n'ont rien à se reprocher ». Le contact avec l'avocat nécessite donc un long travail de préparation, réalisée en collabora-

tion avec les membres des autres associations caritatives et les travailleurs sociaux. En retour, l'avocat suscite beaucoup d'attente et d'espoir car il offre « une lecture juridique de sa situation et de son histoire, qui aura fonction de repère ».

Analysant plus d'une centaine de consultations juridiques, la sociologue a isolé trois grands types de situation personnelle, nécessitant conseils et interventions différenciés. Il y a d'abord les personnes insérées socialement, mais ayant peu de ressources et dont la situation de logement, d'emploi ou de vie familiale est très fragile. Ces

personnes « ont souvent une grande ignorance des institutions et de la loi, une difficulté à s'orienter et une peur des institutions et de l'administration (...). Elles se sont heurtées bien souvent à des difficultés pour faire valoir leurs droits sociaux et ont parfois des dossiers Assedic ou CAF [caisse d'allocations familiales] bloqués. » L'intervention juridique peut alors « prévenir l'exclusion, maintenir la personne dans ses droits ».

ÉVITER LA « CATASTROPHE »

Droits d'urgence reçoit également des personnes en rupture, qui sont prêtes à basculer dans l'exclusion. Ici, « l'appui juridique est parfois le moyen d'éviter la catastrophe », grâce à la récupération d'une créance, la conservation d'un logement ou l'orientation vers les prud'hommes lors de licenciements abusifs. Dans ce cas, cependant, il s'agit souvent de dossiers complexes, où les délais administratifs ou d'action en justice « ont des conséquences dramatiques ».

Enfin, dernier profil rencontré par les bénévoles de Droits d'urgence, les personnes « installées dans l'exclusion », ayant besoin d'écoute et tentant le dialogue auprès des différents acteurs sociaux. Ici, « le "diagnostic" du juriste est un élément important pour la personne, constituant un point de repère dans sa compréhension de sa situation et de l'univers social ». D'autant que pour ces personnes, souvent « craintives et désabusées », l'obtention même des aides

qui leur sont destinées s'apparente « à un véritable parcours du combattant ».

Pour Droits d'urgence, les besoins juridiques des personnes en situation de grande précarité constituent « un bon révélateur des dysfonctionnements, lacunes et incohérences des systèmes administratifs et juridiques ». Poursuivant sa réflexion, en collaboration avec Florence Ovaere, l'association propose quelques pistes de réforme de l'accès au droit en France. Elle estime qu'il convient d'allonger les délais de recours contre toutes décisions, administratives ou judiciaires, touchant au logement et à l'emploi et d'accélérer le traitement des affaires par les juridictions, qui « par leur longueur [constituent] un facteur d'exclusion ».

De même, elle prône une réforme du système actuel d'aide juridique, en proposant la mise en place de permanences juridiques dans certains organismes publics comme l'ANPE, la CAF, les Assedic, le Trésor public ou même La Poste. Enfin, elle propose l'instauration d'une formation juridique des travailleurs sociaux, afin de décloisonner le champ de la connaissance du droit. L'ensemble de ces propositions devraient être soumises, dans les jours prochains, au ministère de la justice. Elisabeth Guigou n'a-t-elle pas annoncé que « la lutte contre l'exclusion » constituait l'une de ses priorités ?

Cécile Prieur

« Qu'on fasse une enquête, qu'on me dise comment j'ai pu en arriver là »

TASSÉ au fond de la chaise, Ahmed serre son maigre dossier sur sa poitrine. Après un bref silence, il égrène à voix basse une histoire confuse de licenciement où l'on

REPORTAGE

Une permanence à la Halte Gare de Lyon et d'inextricables problèmes

discerne pêle-mêle un juge pour enfants, un départ pour Alger et une séparation familiale. Ahmed parle de perte d'argent, d'expulsions de domicile et de « valise volée un jour dans un foyer ». Puis, lentement, devant les questions de l'avocat, il reconstitue les pièces du puzzle de son passé qui l'ont mené « à la catastrophe ».

Ahmed est paumé. Algérien, vivant depuis plus de trente ans en France, il est père de deux enfants, il a été plombier, et il vivait correctement jusqu'à son licenciement. A cours d'argent, son foyer s'est rapidement dégradé. Arguant de problèmes d'hygiène, une assistance sociale a alors saisi le juge pour enfants, qui a ordonné leur placement et la séparation avec les parents. Refusant le jugement, Ahmed a renvoyé femme et enfants à Alger, pour revenir seul en France, perdre l'essentiel de ses papiers et se retrouver sans ressources. Depuis plusieurs semaines, il erre à la recherche de lui-même, courant de foyers en assistance sociale.

Face à lui, Jérôme Guisti, avocat bénévole de Droits d'urgence, entame un lent travail d'explication. Parce qu'il ne comprend pas ce qui s'est passé dans sa vie, Ahmed veut saisir « un juge pour lui dire ce qui lui est passé ».

« Vous voudriez savoir ce qui n'a pas été dans votre vie ?

– Oui, pour qu'on fasse une enquête et qu'on me dise comment j'ai pu en arriver là. Si je savais ce qui s'est passé au départ...

– Malheureusement, un juge ça ne sert pas à ça. Il faut qu'il y ait un problème précis pour le saisir, pour porter plainte. Je vais écrire à votre assistance sociale pour lui expliquer. »

Un temps. Pendant la rédaction

de la lettre, Ahmed réfléchit, visiblement déçu. En arrivant à la permanence, il avait envisagé la rencontre avec l'avocat et la justice comme un dernier recours. L'entretien lui aura peut-être permis de clarifier sa situation, de comprendre qu'il lui faut entamer d'autres démarches. Avec un dernier sourire, il prend la précieuse missive, se lève et remercie.

Ils seront une dizaine à venir, comme lui, consulter le juriste de Droits d'urgence, qui tient toutes les semaines une permanence à la Halte Gare de Lyon, lieu d'accueil pour les personnes en perte de vue. Le couloir est bondé d'hommes qui attendent pour consulter « l'avocat ». Beaucoup sont étrangers en situation irrégulière, qui espèrent pouvoir sortir de la clandestinité à la faveur de la récente circulaire de régularisation. A chacun, Jérôme Guisti exposerait ses droits en s'attachant à ne pas donner de faux espoirs à ceux qui ne pourraient obtenir de titre de séjour. Les entretiens sont alors longs, parfois tendus, toujours douloureux.

« J'AI LA PREUVE QUE C'EST FAUX »

Vient le tour de Laurent, qui précise immédiatement l'objet de sa présence. Laurent est menacé par un ordre d'expulsion du logement qu'il occupe actuellement. Il refuse de quitter les lieux et souhaite que l'association l'aide à faire appel de l'expulsion. Sa demande est simple, mais Laurent est aujourd'hui dans une situation administrative et judiciaire inextricable, cumulant problèmes de succession, perte de papier d'identité et enfants à charge dans un foyer séparé. Débordant malgré tout d'énergie, il raconte son parcours, énumérant plusieurs choses à la fois.

« On veut m'expulser depuis le décès de ma mère, sous prétexte qu'elle n'a pas payé le loyer, mais j'ai la preuve que c'est faux. Mais, comme j'ai perdu mes papiers d'identité, je ne peux pas faire de certificat d'hérédité et sans ça, je ne peux rien entamer.

– Avez-vous commencé à faire referer votre carte d'identité ?

– Oui, je me suis fais domicilier ici, à la Halte Gare de Lyon, et on

m'aide pour faire refaire mes papiers.

– Pour l'expulsion, on peut entamer une procédure, mais cela nécessite d'assigner votre bailleur par un huissier et cela prend du temps. Et puis, tout ceci est valable si vous êtes décidé à rester dans les lieux. »

Silence. Laurent n'est pas bien sûr d'avoir compris. Persévérant, il se plonge dans l'ordonnance d'expulsion, cherche longuement et exhume enfin un rappel des textes, stipulant que, si son recours est refusé, il existe une possibilité pour qu'il puisse être relégué. Rassuré, il se décide à s'engager dans la procédure que vient de lui exposer Jérôme Guisti. Celui-ci lui conseille de reprendre contact avec l'assistance sociale qui le suit et lui indique qu'un avocat de l'association va entreprendre des démarches.

« Dès lundi, on désignera un avocat qui prendra contact avec vous pour saisir le juge. On vous écrit ici ?

– Non, prenez une autre adresse, parce qu'ici c'est celle que j'ai donnée à la caisse d'allocations familiales. J'ai donné l'adresse d'Emmaüs pour mon dossier à la préfecture et j'ai celle de mon appartement pour tous les autres emmerdemments... »

C. P.

SCIENCES ET AVENIR

Découvertes de nouveaux astéroïdes

Le choc inévitable

Le monde se mobilise

Pour suivre la nuit des étoiles

LE POSTER PHOSPHORESCENT

.....
Spécial jeux de logique

En vente dès aujourd'hui
chez votre marchand de journaux

PREFECTURE DE LA MARNE

1ère DIRECTION - 2ème BUREAU

AVIS

PROJET SOUMIS A AUTORISATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI N° 92-3 DU 3 JANVIER 1992 SUR L'EAU

En application des dispositions du décret n°93-742 du 29 mars 1993, il sera procédé à une enquête publique hydraulique sur le projet présenté par M. le président de la SAEM europort Paris-Champagne agissant au nom et pour le compte du département de la Marne, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux en application de l'article 10 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, sur le site de l'europort Paris-Champagne à Vatry.

L'enquête sera ouverte à la mairie de Vatry où le dossier de l'affaire ainsi qu'un registre d'enquête sera déposé pendant 26 jours entiers et consécutifs du 1er septembre au 26 septembre 1997 inclus. Un dossier identique comportant notamment un registre subsidiaire restera déposé simultanément dans les mairies de Bussy-Létrée, Haussimont, Lenharrée et Vassimont et Chapelaine. Toute personne pourra prendre connaissance de ce projet dans les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les intéressés pourront consigner les observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser, pendant toute la durée de l'enquête, aux maires ou au commissaire-enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête publique. M. Bruno Hermann, domicilié 8, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny à Ay est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siègera à la mairie de Vatry les jeudis 4, 11 et 18 septembre 1997 de 14 heures à 17 heures et le vendredi 26 septembre 1997 de 9 heures à 12 heures pour y recevoir les observations des intéressés.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sur le projet de l'opération sera déposée à la mairie des communes de Vatry, Bussy-Létrée, Lenharrée Haussimont et Vassimont et Chapelaine.

Une copie de ce même document sera en outre déposée à la préfecture de la Marne au bureau de l'environnement. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions formulées par le commissaire enquêteur. Les demandes de communication de ces conclusions doivent être adressées au préfet de la Marne.

Pour le Préfet et par délégalion

Le Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques
Raymond LATREUILLE

Les produits blanchissants pour peau noire sont l'objet d'une surveillance accrue

Deux réseaux de commerce illicite ont été démantelés à Paris

Un commerce illicite de crèmes éclaircissantes destinées aux personnes à peau noire se développe à Paris. Les policiers ont récemment mis

au jour un trafic de dermocorticoïdes en provenance d'Italie. Le teint clair n'est pas seulement un critère esthétique mais aussi une « garantie

d'intégration » sociale. Une consultation spécialisée est ouverte à l'hôpital Saint-Louis, à Paris, qui attire une clientèle nombreuse.

COMME d'autres cherchent à bronzier, Geneviève s'éclaircit la peau. Une fois par jour, elle s'enduit le corps d'une crème à base d'hydroquinone, un produit de la famille des phénols couramment utilisés en dermatologie. « *C'est par simple souci esthétique, explique cette gérante d'un salon de coiffure africaine, boulevard de Strasbourg à Paris (10^e arrondissement). Je refuse tout le discours parlant d'un rejet d'identité.* » Dans son salon, Geneviève voit pourtant quotidiennement des femmes ou des hommes au visage brûlé par l'emploi de substances blanchissantes.

L'utilisation cosmétique de produits dépigmentants, observée depuis une vingtaine d'années, concerne en premier lieu les ressortissants d'Afrique centrale, du Sénégal, du Zaïre, du Congo et d'Afrique du Sud. Les Noirs d'Amérique et d'Europe sont aussi touchés : un trafic de médicaments détournés de leur usage vient d'être démantelé par la police parisienne. Huit cents kilos de dermocorticoïdes ont été découverts, début juin, dans un box situé boulevard Macdonald à Paris (19^e arrondissement). Trois personnes ont été interpellées pour « *exercice illégal de la pharmacie* » et « *vente de substances vénéneuses* ». Deux d'entre elles sont toujours incarcérées. Leur fournisseur était une pharmacie de Naples.

En mai, une première vague d'arrestations avait déjà permis la saisie de quatre mille tubes de crème. Le juge d'instruction parisien Roger Le Loire devrait se rendre prochainement en Italie, pour percer à jour les filières de ces contrebandes. L'Europe semble à l'origine d'une part importante de la fabrication de ces produits éclaircissants, suivie par la Côte-d'Ivoire et le Nigeria.

Les données précises sur l'ampleur du phénomène sont rares. Une enquête épidémiologique conduite en 1994 par le docteur Antoine Mahé, à l'Institut Marchoux de Bamako (Mali), a montré que cinquante-trois des deux cent dix femmes interrogées, soit le quart d'entre elles, reconnaissaient utiliser des produits dépigmentants. L'aveu d'une telle utilisation, même largement répandue, est souvent difficile, car, s'il est de bon ton d'avoir le teint clair, reste la mauvaise

En France, les jeunes femmes noires dépensent énormément en cosmétiques spécifiques ou dans des instituts d'esthétique tels Kanelia. Des marques comme Fashion Fair ou Naomi Sims présentent toutes des crèmes éclaircissantes à base d'hydroquinone, destinées à soigner localement les tâches de mauvaises cicatrises acnéiques, fréquentes sur les peaux noires. Mais la vente de crèmes éclaircissantes a essentiellement cours chez les coiffeurs afro-antillais, concentrés à Paris

macie de la Scala, tenue par Henriette Torjman-Ouaknin, a lancé sa propre ligne cosmétique baptisée HT 26. Parmi les produits phares de cette gamme, un lait dit « *multi-éclaircissant* » vendu en flacon de 500 millilitres, portant la mention « *élaboré, mis au point par un pharmacien* ». Toute demande d'informations supplémentaires sur la gamme HT 26 expose à une fin de non-recevoir. Sa conceptrice ne souhaite visiblement pas de publicité. Plus « *douteuses* » encore seraient, selon certains témoignages d'Africains vivant à Paris, les préparations de produits blanchissants à disposition dans certaines pharmacies peu regardantes. Il serait aisé de s'y procurer des crèmes surdosées en hydroquinone, quand la loi impose une norme à 2 %, ou encore des mélanges à base de corticoïdes.

« *Il y a une véritable importation sauvage* » de dépigmentants non réglementaires, confirme Pierre Olivier, inspecteur principal à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chargé du contrôle administratif des cosmétiques. Le commissaire divisionnaire de la 2^e division de police judiciaire, Guy Parent, souligne, pour sa part, que « *les pouvoirs publics se montraient jusqu'ici peu répressifs face à un commerce largement généralisé. Pour des ventes à la sauvette, frêquentes aux abords du métro Château-Rouge, on ne retenait le plus souvent qu'un exercice illégal de la pharmacie passible d'une peine d'amende et non d'emprisonnement* ».

Avigal Amar

Une consultation spécialisée à l'hôpital Saint-Louis

Depuis deux ans, une clientèle de plus en plus nombreuse se presse à la consultation spécialisée « *peaux noires* » ouverte à l'hôpital Saint-Louis à Paris par les dermatologues Daphné Thioly et Pierre-Patrice Cabotin. « *Parmi les dermocorticoïdes les plus utilisés, indique le docteur Cabotin, on trouve du Dermovate, du Diprosone ou du Topisram, un produit qui, associé à un antibiotique, multiplie les risques de réactions inflammatoires et allergiques. Toutes sortes de mélanges à base de substances non identifiées, de "recettes" transmises de bouche à oreille, compliquent encore un diagnostic difficile.* »

Le docteur Cabotin constate régulièrement des hypopigmentations dues à des produits éclaircissants, avec des atrophies heureusement plus rares. « *Pour un trouble de la pigmentation comme l'ochronose, nous ne possédons aucun traitement thérapeutique* », met-il en garde. Les acnés inflammatoires à la suite de l'emploi massif de corticoïdes et l'apparition de vergetures sont également fréquentes.

conscience d'un rejet de son identité. Le teint clair n'est pas seulement un critère esthétique.

La couleur cuivrée prêtée de se situer dans l'échelle sociale. « *Une femme au teint clair est souvent perçue comme une femme dont le mari s'occupe et qui a les moyens*, explique Hélène Adigoun, formatrice et animatrice pour la société Fashion Fair au Printemps. En France aussi, une peau claire est une garantie de mieux s'intégrer. Etre métis est toujours un avantage, on trouve du travail plus facilement. »

autour du métro Strasbourg - Saint-Denis.

Daniel Benillouche, pharmacien boulevard de Strasbourg à Paris, distribue, comme plusieurs de ses confrères, des lignes cosmétiques « *peaux noires et métis* », comprenant des crèmes éclaircissantes, comme CBL, de la société Copar, Aïda, des laboratoires Paraphar, Any, de L'Homme de fer-Strasbourg. M. Benillouche assure les « *il faudrait se tourner vers les fabricants, qui ne peuvent ignorer que ces médicaments sont détournés* ».

Sur le trottoir d'en face, la phar-

La déconcentration annoncée du système de mutations des enseignants divise les principaux syndicats

EN ANNONÇANT, dès sa prise de fonction, qu'il souhaitait « *déconcentrer le mammouth* » éducation nationale, c'est-à-dire entre autres réformer le mouvement national d'affectation des enseignants du second degré, Claude Allègre savait qu'il allait se faire un ennemi, mais aussi des alliés. L'ennemi s'est aussitôt fait connaître. Le SNES-FSU, premier syndicat chez les enseignants du secondaire, a vigoureusement dénoncé la remise en cause d'un système qu'il qualifie d'« *incontournable* » pour assurer l'égalité des candidats dans la gestion des affectations (*Le Monde* du 8 juillet).

Les alliés, quant à eux, viennent de sortir du bois pour suivre le sillage de Claude Allègre. Le Syndicat des enseignants (SE-FEN) a adressé, lundi 21 juillet, aux deux ministres de l'éducation nationale ses propositions « *pour une organisation nouvelle d'un mouvement déconcentré et du recrutement des personnels du second degré* ». Au même moment, le SGEN-CFDT a approuvé l'idée que le mouvement national « *n'est pas la panacée* » et qu'une réflexion doit être engagée pour rendre le système « *plus simple, plus rapide et moins coûteux* ».

Ainsi, le projet d'« *assouplir le mammouth* » relance de vieilles querelles, le mouvement national

étant depuis plusieurs années un sujet de division chez les principaux syndicats. Pour le SE-FEN, « *l'hyperconcentration au niveau national* » des données concernant le renouvellement des corps enseignants « *ne permet pas d'avoir une vision fine des besoins par discipline et par académie* ». Conséquences : « *l'anticipation ne peut pas s'effectuer correctement* ».

EN DEUX TEMPS

Le SE-FEN dénonce ainsi la multiplication des heures supplémentaires, crédits de suppléance et titulaires académiques. Il propose que les lauréats des concours – « *qui restent nationaux* » – soient affectés « *en fonction de leur choix d'académie et de leur rang au classement. L'académie de première affectation connue un an à l'avance pourrait être celle dans laquelle le jeune recruté effectue son stage de deuxième année d'IUFM* (institut universitaire de formation des maîtres) ». Mais, pour ce syndicat, ce changement nécessite « *une programmation pluriannuelle de recrutement* ».

Quant au mouvement de mutations, le SE considère que son organisation, qui s'étale de novembre à juillet, est « *inadaptée en raison d'un nombre croissant de personnels à gérer* ». Le syndicat n'estime pas nécessaire que tous les dossiers remontent « *à la centrale* », alors que « *les deux tiers d'entre eux concernent des demandes de mutation à l'intérieur d'une académie* ». Le SE n'hésite pas à écrire que « *ce mouvement est au bord de l'implosion* ». Il envisage un système déconcentré en deux temps. En mars-avril seraient organisés, au plan national, les changements d'académie. Puis en mai-juin les académies gèreraient leurs mouvements internes. Le SGEN-CFDT – qui propose, comme le SE, un système de mutation « *en deux temps* » et un recrutement « *par concours natio-*

nal, mais avec un choix de régions » – considère que la déconcentration améliorera « *la réalité des établissements* » qui ont besoin « *d'équipes pédagogiques solides* ». Ce syndicat affirme que « *le mouvement national ne garantit pas une égalité de répartition d'enseignants qualifiés sur le territoire* », dans la mesure où, très souvent, les enseignants les plus anciens se retrouvent dans les villes les plus demandées, alors que les plus inexpérimentés sont envoyés dans les banlieues défavorisées.

Lors d'une conférence de presse, mercredi 23 juillet, le SNES a rappelé son opposition : « *Rien ne justifie une mesure de déconcentration* ». En outre, Monique Vuailat, secrétaire générale du SNES, a émis de fortes réserves sur le statut des futurs 40 000 emplois-jeunes de l'éducation nationale. « *Payer uniformément des personnes qui n'ont pas toutes le même diplôme serait un précédent terrible* », estime-t-elle. « *La création d'emplois de fonctionnaires est la seule manière d'ouvrir des perspectives aux jeunes* », réclame M^{me} Vuailat, qui n'exclut pas de « *ruer dans les brancards* » si le ministère propose des contrats payés au SMIC.

Sandrine Blanchard

Ouvert Juillet et Août
DU BEAU VÊTEMENT À
LA SIMPLE RETOUCHE

LEGRAND
Tailleur sur mesure
Depuis 1894
Hommes et Dames
3 000 belles draperies

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

La polémique se poursuit autour des arrêtés de couvre-feu

APRÈS SORGUES, Dreux, Aulnay-sous-Bois et Gien, deux villages du Midi – Méridol (Vaucluse) et Meyreuil (Bouches-du-Rhône) – ont pris, mercredi 23 juillet, deux nouveaux arrêtés interdisant la circulation des enfants la nuit, provoquant à nouveau des réactions diverses dans les milieux syndicaux, associatifs et politiques. Alors que le gouvernement a déjà exprimé son opposition à ces mesures, le syndicat de police Alliance (23,38 % dans la police en tenue) a fait part de sa réaction « *scandalisée* », en parlant de « *tapage municipal* ». La CGT a fustigé les « *effets de manches sécuritaires* », qui « *n'ont jamais solutionné le moindre problème* ». L'Union nationale des associations familiales (UNAF) a mis en garde contre des dispositions « *perçues comme culpabilisatrices et attentatoires aux libertés* ». De son côté, le président de l'Association des maires de France (AMF), Jean-Paul Delevoye, a estimé que ces arrêtés posaient « *un vrai problème, probablement avec des réponses insatisfaisantes* ».

Les avocats du Val-d'Oise protestent contre les délais de procédure

M^{re} YVES DAREL, avocat au barreau du Val-d'Oise et bâtonnier de l'Ordre, a dénoncé publiquement, mercredi 23 juillet, le manque, dans ce département, de juges spécialisés dans le traitement des affaires familiales et la lenteur des procédures. A Pontoise, quatre magistrats ont en charge chacun près de mille cinq cents dossiers par an, alors que la moyenne nationale fluctue entre sept cent cinquante et mille. Près de deux mille dossiers y sont actuellement en instance depuis deux ans, et certaines personnes attendent la résolution de leur affaire pendant dix-huit mois. « *Avant de discourir sur des sujets moins urgents comme l'indépendance du parquet, la justice doit commencer par assurer à tous les justiciables le traitement de leur dossier* », a déclaré M^{re} Darrel. (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ JUSTICE : Patrick Font, ancien complice de scène de Philippe Val et ex-collaborateur de *Charlie Hebdo* et de France-Inter, reste détenu au centre pénitentiaire d'Aiton (Savoie), après que le juge d'instruction Michel Mollin a prononcé son maintien en détention jeudi 17 juillet. Agé de cinquante-neuf ans, l'humoriste a été mis en examen et écroué en juillet 1996 pour « *agressions sexuelles aggravées sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité* ». Le parquet d'Annecy a reçu quatorze plaintes de parents dont les filles ont fréquenté l'école privée Marie-Pantaloni, que l'humoriste avait créée en 1994 aux Villards-sur-Thônes (Haute-Savoie) pour initier les enfants au théâtre. (Corresp.)

■ MONTAGNE : quarante alpinistes ont été secourus sur le Mont-Blanc, dans la soirée du mercredi 23 juillet, par deux gendarmes de haute montagne qui les ont aidés à regagner le refuge du Goûter, à 3800 mètres. Les grimpeurs s'étaient trouvés en difficulté, mercredi matin, en raison du brouillard. Ils avaient pu donner l'alerte grâce à un téléphone portable.

■ AFFAIRES : la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a rejeté, jeudi 24 juillet, une nouvelle demande de mise en liberté de Michel Mouillot, l'ancien maire (PR) de Cannes, emprisonné depuis plus d'un an dans le cadre de plusieurs affaires de corruption.

Le Monde
L'AVION



« À LA RENCONTRE DE L'ÉGYPTE ET DES ÉGYPTIENS »

du dimanche 26 octobre au samedi 1^{er} novembre
(vacances scolaires de la Toussaint)

Jean-Marie Colombani et son équipe, notamment Robert Solé, spécialiste de l'Égypte, et Alexandre Bucciati, correspondant du *Monde* au Caire, ont préparé un séjour ponctué de contacts avec des personnalités politiques, économiques et culturelles, de visites des hauts lieux de l'Égypte ancienne et contemporaine et de parcours insolites.



- ▶ **Jour 1 :**
Musée du Louvre (Paris)-Le Caire
- ▶ **Jour 2 :**
Les Pyramides, Saqqara, le quartier d'El Azhar (avec des étudiants francophones)
- ▶ **Jour 3 :**
Ramadan City, Ismailia, le canal de Suez...
- ▶ **Jour 4 :**
Ouada Natroun, Alexandrie...
- ▶ **Jour 5 :**
Louxor, Garagos...
- ▶ **Jour 6 :**
Karnak, la vallée des Rois, le Ramesseum, Gournaa...
- ▶ **Jour 7 :**
Louxor-Paris (ou prolongation vers Assouan en option)

Prix : 12 000 FRANCS TTC
PAR PERSONNE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, TÉLÉPHONEZ À KATIA GOJON
AU 01-46-05-44-33

Avec l'agence *iii* - licence n° 092-95-00-28 et JFD System

Le Carnet du Monde

POUR VOS
HEUREUX ÉVÉNEMENTS
NAISSANCES,
MARIAGES

70 F la ligne hors taxes

☎ 01.42.17.39.80
01.42.17.38.42

REJETS Les polémiques concernant le niveau de gravité des émissions radioactives à proximité de l'usine de retraitement des déchets nucléaires de la Cogema, à la Hague

(Manche), ont considérablement terni l'image de la presqu'île du Cotentin, identifiée désormais au risque nucléaire. ● LES TAUX DE FRÉQUENTATION touristique en pâtissent

d'ores et déjà. ● UNE INITIATIVE vient d'être prise par le député (PS) Bernard Cazeneuve pour donner une autre image de la région. A sa demande, deux Prix Goncourt, Didier Decoin et Erik Orsenna, ont écrit une « déclaration d'amour » au site, un texte littéraire en forme de lettre. Ce texte a pour ambition d'être cosigné par la population.

● L'OPINION, sur place, reste cependant inquiète, principalement à cause du manque d'information sur les risques d'exposition à de faibles doses radioactives.

La Hague veut redorer son image touristique, ternie par le nucléaire

Deux écrivains, Didier Decoin et Erik Orsenna, ont rédigé une « déclaration d'amour » à la pointe de la presqu'île du Cotentin, où le nombre de vacanciers chute à la suite des polémiques autour de l'usine de retraitement des déchets de la Cogema

IL N' A PAS HÉSITÉ « un quart de millièmme de seconde » quand Bernard Cazeneuve, député (PS) de la Manche, lui a suggéré d'écrire une « déclaration d'amour » au Cotentin, la semaine dernière. Didier Decoin, écrivain et coauteur de la missive avec Erik Orsenna, ami personnel du député, bouillait et voulait « faire quelque chose pour la région ». Trouver le geste qui redonne de la fierté aux habitants de la Hague, où la polémique sur le risque d'émissions radioactives à proximité de l'usine de traitement des déchets nucléaires, gérée par la Cogema, défraie la chronique depuis des semaines.

Après les dénonciations de Greenpeace, le rapport de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) n'a pas, loin s'en faut, calmé l'inquiétude de la population. D'ailleurs, le 16 juillet, l'OPRI justifiait l'interdiction, décidée par le gouvernement, d'approcher du tuyau d'évacuation des effluents radioactifs tout en soulignant qu'il n'était pas utile d'interdire les plages aux plaisanciers.

Les habitants gardent aussi en tête les conclusions du rapport du professeur Jean-François Viel, selon lesquelles une corrélation pourrait être établie entre la fréquentation des plages proches du site de la Hague, la consommation de produits de la mer de cette zone et le taux de leucémies.

« Des gens n'osent même plus envoyer de lettres avec le tampon

de la poste local ; avec cette déclaration nous nous sommes constitués en écrivains publics pour dire : ne barbouillons pas en noir un paysage bleu », explique Didier Decoin, qui possède une maison à la Hague depuis vingt ans et assure qu'il n'a pas modifié ses habitudes depuis les événements : « Je me baigne ici, mes enfants aussi, et

je mange toujours des crevettes. »

« Il ne s'agit pas de rentrer dans le débat scientifique, c'est tout simplement une lettre d'amour à une région aimable », renchérit Bernard Cazeneuve. L'enjeu est d'éviter la fuite des touristes dans ce département où le taux de chômage a franchi la barre des 14 %. Car la Hague et ses environs

accusent déjà une diminution de la fréquentation estivale. Le 22 juillet, le syndicat d'initiative locale de Flamanville, situé à environ un kilomètre de l'usine litigieuse, ne comptabilisait que 111 visiteurs depuis le début du mois contre 304 l'an dernier à la même date. Un peu plus loin, le camping municipal d'Omonville-

la-Rogue « a subi en juin une baisse d'activité de 44 % par rapport à juin 1996 », selon un élu de la commune.

Paradoxalement, un des rares contre-exemples se situe au plus près de la centrale, à Beaumont-Hague, qui enregistre une augmentation du nombre de visiteurs ! « Peut-être par curiosité »,

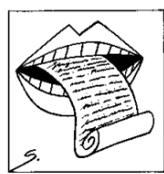
avance-t-on à l'office du tourisme. Toujours est-il que le préfet du département, Victor Convert, a entamé un « tour de la Manche » mercredi 23 juillet pour « prendre la température » des professionnels du tourisme. Ceux-ci n'ont pas, semble-t-il, l'intention de mener une quelconque campagne de promotion. La « déclaration d'amour » des deux écrivains représente donc la seule initiative à ce jour pour sauver la face du Cotentin, confirme le député, qui œuvre à sa publicité la plus large possible. Telle une pétition, le texte va être envoyé aux quelque 400 mairies de la presqu'île pour être lu et cosigné par les habitants et les édiles. Avec l'espoir que ces derniers joueront le jeu et dépasseront leurs divergences politiques.

Par ailleurs, des médias locaux constituent déjà de solides relais, comme Radio France Cherbourg, qui diffuse depuis mercredi des extraits choisis du texte, lus par Didier Decoin. « Il est trop tôt pour connaître l'impact de ce message : les Normands sont des gens discrets et peu exubérants mais ils ont un regard distancié et responsable avec le fait nucléaire, qu'ils côtoient depuis longtemps », estime le directeur de la radio. « Il faudra bien dix jours pour que la mayonnaise prenne », affirme, de son côté, le député, qui prévoit d'organiser une « grande fête de la mer » d'ici quelques semaines. Pour finir l'été en beauté.

Clarisse Fabre

« Il était une fois, et il est pour toujours, une terre ensorcelante »

DIDIER DECOIN ET ERIK ORSENA, écrivains et Prix Goncourt, ont écrit cette « déclaration d'amour » au Cotentin qui est diffusée dans les quatre cents mairies de la région et qui est proposée à la signature de la population. »



VERBATIM

celles des vents que celles des princesses aux mains pleines. Mais vaillante, mais confiante, la Hague a toujours assumé son destin de bout du monde - un destin d'orpheline, s'agissant d'une région. Et comme dans les contes, justement, c'est l'orpheline la plus belle...

« Il était une fois - et il est aujourd'hui plus que jamais - une Hague estivale aux étés bleus, de ce bleu tendre des agapanthes et des hortensias par milliers. Il sera tout à l'heure une Hague automnale dont, faute d'être entoisonnée de forêts, les feuilles mortes seront de longues algues rousses tombées des vagues, et des éclats de mer qui s'enrouquent aux plongées du soleil. »

crée sous ses effilochées de nuées qu'on croira quelquefois, en se promenant, marcher sous la mer, sous le ventre des poissons exactement.

« Et il nous reviendra une Hague printanière qui tout à coup va se dorer d'ajoncs, s'enflammer de giroflées, et se rafraîchir à la pluie vert tendre des jeunes rameaux des tamarins.

« Il était une fois, et il est pour toujours, une terre ensorcelante, tellement escargotante qu'il faut bien du temps - le temps d'aimer, n'est-ce pas - pour assimiler tous les secrets de ses sentes et de ses chasses encadrées de bas murs de pierre sèche où vaque le peuple serene des agneaux à têtes noires, de ses ruelles sinuant entre des bouquets de maisonnettes pour fées, de ses chemins de douaniers où la seule valeur à déclarer est la beauté - et en excédent de paysages, ici, la beauté.

« Il est une fois, il est immuablement, un archipel de clochers qui tintent aux secouées du suroît, et de phares semant la mer d'étoiles de lumière, et de rochers semés d'étoiles de mer - un tel inventaire d'étoiles que seul un Jacques Prévert, qui a choisi de s'endormir en terre de Hague, saurait en démêler les rayons.

« Il était une fois, il est exquisément, une petite terre odorante - car la Hague sent décidément et sacrément bon le miel et le foin, le beurre et les embruns.

« Et elle a bien du mérite à rester humble, elle qui est naturellement superlatif : les plus hautes falaises d'Europe, le plus petit port de France, et l'un des courants marins parmi les plus furieusement véloces du monde, c'est elle.

« Excusez-la du peu, notre belle orpheline dans son costume d'arlequin où sont cousues, mêlées, les écailles de la terre et les prairies de la mer, si étroitement qu'il y a des échancrures, des échappées belles, où l'on croit voir des chevaux galoper sur les vagues, et des champs de bruyère où crépitent quelquefois les neiges d'écume apportées par les rugissements d'équinoxe.

« Notre Hague qui es entre ciel et mer, autant presqu'île que presqu'île, nous autres tes Haguais, tes Haguards, enfin tous tes gens de Hague, ceux de terre et ceux qui viennent te visiter par le large, nous ne sommes pas juchés sur ton arbre comme des oiseaux vautours. Nous sommes les fruits mêmes de ton arbre. Ta pulpe. Et terriblement fiers de l'être.

« Ces quelques mots, petite terre du Cotentin, avaient au moins deux raisons d'être.

« L'une est que nous t'aimons - mais ça, tu le savais.

« L'autre est que nous savons de quelle Hague nous parlons - et que rien n'est plus beau à dire que la vérité. »

Irène, une Mère en colère à force d'être inquiète pour la mer et pour ses fils

CHERBOURG

de notre envoyée spéciale

Elle est née dans le nord du Cotentin, en 1962, en même temps que l'usine nucléaire de la Hague.

REPORTAGE

Dans la région, personne ne vend un seul produit avec le label « Cotentin »

La première coulée de béton date de cette année-là. « Avant, la Hague, c'était beau. On venait s'y promener pour les mariages ou pour les communions », raconte Irène. Une partie du film de Roman Polanski Tess a d'ailleurs été tournée dans le coin. « Mais ils ont été obligés de filmer seulement des petits bouts, sans pouvoir faire de vue d'ensemble », précise-t-elle. L'usine a eu vite fait de manger le paysage : de grands cubes de bé-

ton, propres et laids, campent au sommet de la colline.

Trois ou quatre cheminées pointent vers le ciel - « On ne voit jamais rien sortir, mais on sait bien qu'elles crachent des trucs, sinon à quoi elles serviraient ? » L'ensemble est entouré d'une double haie métallique renforcée de barbelé comme autour d'un camp militaire. « En face d'eux, on se sent petits, dit la jeune femme. On est comme le pot de terre contre le pot de fer. »

Membre du collectif des Mères en colère créé en février, Irène n'avait jamais, avant, milité nulle part. Comme chez beaucoup d'autres, c'est la publication du rapport du professeur Jean-François Viel - révélant une augmentation légère, mais anormale, des cas de leucémie chez les enfants de la région (*Le Monde* du 12 février) - qui a « fait le déclic ». Pourquoi mobiliser seulement les mères ? « C'est venu comme ça, spontanément, explique Irène. Le fait qu'il n'y ait pas d'hommes, tout bien réfléchi, ce n'est pas plus mal. On ne veut pas avoir une image partisane. Ce qui nous intéresse d'abord, c'est la santé de nos enfants. Pour ça, on met vraiment nos tripes. »

HÛITRES REBAPTISÉES

Assis par terre, devant la cheminée, le fils d'Irène s'amuse avec le chat. Audin, l'aimé, n'est âgé que de cinq ans. Mais il nage déjà comme un poisson : « Il traverse le port de Fermanville avec ses palmes et sa ceinture », précise Irène avec fierté. Avec une pointe d'angoisse, aussi. Du cap de la Hague au petit port de Fermanville, il y a bien une trentaine de kilomètres, « mais pour la mer, ce n'est rien ! Quand on regarde une carte des courants, on voit très bien comment se distribuent les déchets irradiés : au sud, la baie Saint-Michel, et dans ce coin-ci, le cap Lévy et la pointe de Barfleur, avec Fermanville au mi-

lieu », assure Irène. La mer, elle la connaît « un peu », dit-elle modestement. Son compagnon est pêcheur. De juin à décembre, il pêche le bar ; en avril et mai, le lieu. Elle, décoratrice-étalagiste de formation, a arrêté de travailler pour élever ses deux enfants. « On ne gagne pas lourd. Mais on se débrouille ! », sourit Irène.

De temps en temps, le père ramène quelques poissons pour le repas. « Et on les mange, bien sûr. Il faut bien ! » Selon elle, les plus exposés, « ce sont les poissons sédentaires, comme les congres, ou bien les crustacés : les ormeaux, les flies [patels] ou les homards », souligne Irène.

Dans la région, d'accord ou pas avec la Hague, personne ne vend un seul produit avec le label Cotentin. Les huîtres sont rebaptisées Marennes. Quant aux crustacés pêchés au large de Carteret, on les retrouve sur les étals sous l'étendard de la Bretagne... Les pê-

cheurs, comme les commerçants et les restaurateurs, sont bien obligés de ruser. « Sinon, ils ne vendraient rien », commente Irène. La situation est « pourrie », reconnaît-elle volontiers. Bien des communes - sans parler des notables et de certains élus - se sont laissés séduire, ou font mine de l'être. « Ceux qui osent parler, ce sont les profs, les fonctionnaires : ceux qui ne dépendent pas économiquement de la Cogema », résume Irène.

« LE DOUTE, ÇA VA ET ÇA VIENT »

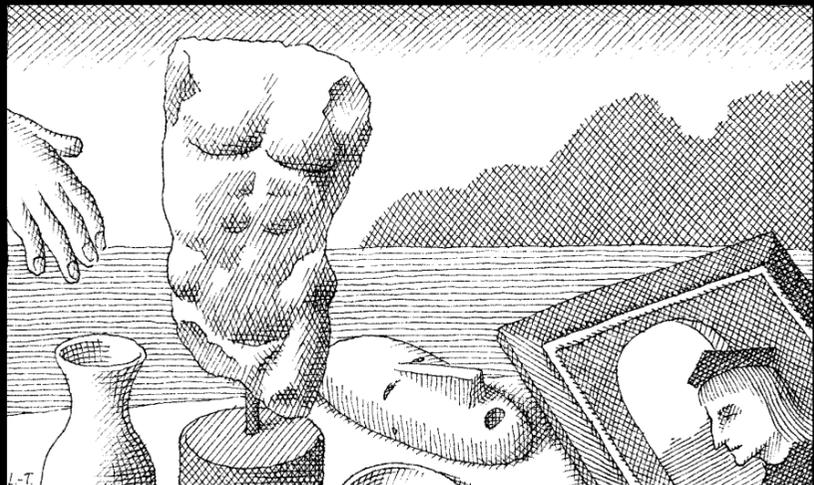
Ce qui la révolte, ce n'est pas l'existence d'un danger éventuel, mais ce silence assourdissant, ce silence complice, semblable à du mépris. « Pourquoi, à nos questions, répond-on toujours à côté ? C'est inadmissible ! », s'énerve Irène. Elle s'étonne qu'aucune étude n'ait été lancée pour mesurer, par exemple, les risques de cancer liés au nucléaire, comme le professeur Viel l'a fait avec la leucémie enfantine. De même, elle s'indigne du fait que le gouvernement n'ait pas exigé de la Cogema que soit réalisée, avant de démarrer les travaux de détartrage de la canalisation sous-marine, une analyse d'impact. « J'ai l'impression que M^{me} Voynet n'a pas beaucoup de marge de manœuvre », soupire Irène.

« A la rentrée, le collectif des Mères en colère souhaite organiser des débats publics « avec des scientifiques, des gens de la Cogema, des militants de Greenpeace : ça permettrait aux gens de comprendre ce qui se passe ». D'ici là, il faut bien que les gosses profitent de l'été - de la mer, du soleil, de la pêche aux coquillages. « Le doute, ça va et ça vient. Advienne que pourra ! soupire Irène. Nous encore, on va s'en tirer. Mais les enfants de nos enfants, je me demande bien ce qu'ils auront comme héritage ? »

Catherine Simon

RAZZIA SUR LES ŒUVRES D'ART

une série écrite par Roland-Pierre Paringaux et Emmanuel de Roux



Une grande enquête en treize épisodes consacrée au trafic des objets d'art dans le monde. Avec les auteurs de cette série, partez sur les traces d'œuvres d'art volées ou disparues.

Tous les jours, du samedi 26 juillet jusqu'au 9 août dans **Le Monde**



François Mitterrand et Juvénal Habyarimana. Au temps du dialogue, avant le génocide.

responsables des massacres commis ». En privé, le général Huchon compara même à des « sauvages » les protagonistes rwandais, une vision qui imprégnera le discours ultérieur du double génocide (des Tutsis par les Hutus, puis des Hutus par les Tutsis) tenu par François Mitterrand. Chaque voix qui s'élevait pour dénoncer l'horreur recevait un accueil glacial à l'ambassade de France à Kigali. Pareilles accusations ne pouvaient venir que d'un complot anglo-saxon !

En avril 1994, rappelle l'association Survie dans ses « Dossiers noirs de la politique africaine », le représentant de la France au Conseil de sécurité refusa de voir les massacres qualifiés de génocide. C'est seulement le 18 mai qu'Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, employa ce mot à l'Assemblée nationale. Pendant ce temps, le fleuve charriait les cadavres.

DÉCLENCHÉE en juin, au lendemain des forfaits hutus dans l'église de la Sainte-Famille, l'opération « Turquoise » fut pour la France un autre rendez-vous manqué. Les militaires évacuèrent les ressortissants français mais abandonnèrent aux tueurs les collaborateurs tutsis de l'ambassade et autres services diplomatiques.

Dès l'assassinat de Juvénal Habyarimana, en revanche, son épouse et sa famille avaient été mises à l'abri et reconforté en France (on se souvient des fleurs adressées par François Mitterrand à la veuve du président rwandais, et des 200 000 francs débouqués pour ses frais). De nombreux auteurs du génocide trouvèrent aussi asile à Paris, parmi lesquels certains « accompagnateurs » (une trentaine au total) de l'orphelinat Sainte-Agathe, qui abrita bien des atrocités.

Il fallut le choléra et la mue de « Turquoise » en opération humanitaire pour que l'image de l'intervention tricolore, de détestable, devienne, le temps de quelques gestes salvateurs, supportable, au moins justifiée. Face à la poussée du FPR, les Hutus trouvèrent refuge au Zaïre (où le Hutu Power continua à recevoir des armes).

Le maréchal Mobutu, au ban des nations à la veille du génocide, était redevenu, grâce à Paris, un interlocuteur fréquentable et choyé.

C'est un ministre de la République française, Hervé de Charette, qui, en mars 1997, dans un élan de continuité giscardienne, considérait encore le maréchal comme « incontournable » pour résoudre la crise des Grands Lacs. La toque de léopard a chuté, comme l'influence de la France.

Reste à regarder l'Histoire en face. Il faudra du temps. « Sur l'affaire du Rwanda, on a dit des abominations, que la France avait armé un régime qui préparait un génocide ! Personnellement, je trouve que ce sont les seules critiques inadmissibles sur la politique étrangère de Mitterrand. (...) S'il y avait une critique à lui faire, ce serait de ne pas avoir été assez conservateur, d'avoir jeté dans la poudrière rwandaise l'étincelle de La Baule. »

Ainsi s'exprimait dans la revue *Le Débat* (numéro 95, daté mai-août 1997) Hubert Védrine, aujourd'hui ministre des affaires étrangères de Lionel Jospin.

Eric Fottorino

PROCHAIN ARTICLE
Une amitié dévaluée

L A complaisance est-elle allée jusqu'à la complicité, ou l'ignorance jusqu'à l'inconscience ? A peine prononcées les deux courtes syllabes de ce nom de pays, Rwanda, c'est l'horreur qui surgit, aussitôt suivie de la honte pour tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé au génocide, par action, par omission, par déraison. La France, elle, était là. Des premières ripostes aux attaques du Front patriotique rwandais (FPR), en octobre 1990, aux massacres terriblement méthodiques de Tutsis, au lendemain de l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, Paris encourageait le pouvoir hutu, Paris était averti des exactions, recueillait les témoignages indignés ou apeurés des témoins du drame. Mais, comme ces statuettes aux trois singes accolés, la France ne voyait rien, n'entendait rien, ne disait rien. Et pour cause. Rarement

des amis, on le voit dans les difficultés ». Dans ce même numéro, Kangura livrait à ses lecteurs un texte raciste, « Les dix commandements du Hutu », qui dénonçait la trahison des Tutsis et leur malhonnêteté dans les affaires. « Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi », préconisait le huitième commandement.

Il fut suivi à la lettre. A plusieurs reprises, la France tenta de faire fléchir le président rwandais sur la question de l'ouverture. François Mitterrand envoya son ministre de la coopération, Jacques Pelletier, à Kigali avec une missive en ce sens. La France encore œuvra pour les accords d'Arusha (Tanzanie), conclus en 1993, qui prévoyaient la formation d'un gouvernement de transition laissant place au FPR et aux Hutus modérés.

C'est à cette époque que commença d'émettre la Radio Mille-Collines. Protégée par la garde présidentielle, elle ne cessa de déverser sur les ondes, entre deux programmes musicaux très

FRANCE-AFRIQUE, LES LIAISONS DANGEREUSES

sa politique africaine est apparue aussi double, aussi trouble que dans cette région des Grands Lacs où – la suite l'a prouvé – elle a perdu sa crédibilité. La diplomatie française aurait-elle pesé aussi peu dans l'après-Mobutu si le drapeau tricolore ne s'était trouvé mêlé au sang du peuple rwandais ?

A La Baule, en juin 1990, le président Habyarimana feint de ne pas comprendre l'appel à la démocratie. L'ethnie hutue représente 85 % de la population ; les Tutsis, anciens maîtres du pays du temps des Belges, un peu moins de 15 %. Les Pygmées Twas à peine 1 %. En 1975, à l'occasion d'un fructueux safari, Valéry Giscard d'Estaing a conclu avec Kigali un modeste accord de coopération militaire dont la gauche au pouvoir a renforcé les modalités. Jean-Christophe Mitterrand et Jean-Pierre Habyarimana, le fils du chef de l'Etat rwandais, sont devenus, il est vrai, les meilleurs amis du monde. L'Elysée défend une position claire : inciter le président hutu à ouvrir son gouvernement aux Tutsis – dont nombre de responsables vivent en exil en Ouganda – et aux Hutus modérés, favorables à un partage du pouvoir. François Mitterrand apprécie Habyarimana, qui sait se montrer obséquieux et poète à ses heures. Il voit en lui un petit poucet francophone menacé par le gigantesque Ouganda où l'on parle un peu trop fort l'anglais. Paul Kagamé, le chef du FPR, passe aux yeux des militaires français pour un « américain », sous prétexte qu'il a séjourné dans sa jeunesse au Kansas. Lui et ses troupes sont pourtant surnommés « *Khmers noirs* », allusion à leurs bérets de la même couleur et à une prétendue fascination polpotienne. Un complexe de Fachoda exacerbé, un à-peu-près idéologique de nature à « démoniser » le chef tutsi, il n'en fallait pas davantage pour que, sur le terrain, l'armée française vienne en soutien d'une cause génocidaire qui disait son nom depuis le début, d'appels aux meurtres par voie de presse en slogans assassins lancés par la Radio Mille-Collines – dite « Radio-Machette » – cofondée par Agathe Habyarimana, épouse, puis veuve, du président.

En décembre 1990, le journal extrémiste *Kangura* publia sur toute sa dernière page une photo de François Mitterrand présenté comme « véritable ami du Rwanda ». La formule, exactement traduite, signifiait : « le véritable ami

branchés dont raffolait la jeunesse, d'insoutenable messages de haine. « Allez, sortez, il faut me réchauffer ! », s'écriait un funeste animateur, réclamant en langue kinyarwanda l'incendie des habitations de Tutsis. « La tombe n'est qu'à moitié pleine. Qui nous aide à la remplir ? », poursuivait-il. A Michel Aurillac, prédécesseur de Jacques Pelletier au ministère de la coopération pendant la première cohabitation (1986-1988), Juvénal Habyarimana s'était confié en ces termes : « Je vais démocratiser mon régime... et je serai assassiné. » Il voyait juste puisque son avion fut vraisemblablement abattu par une faction extrémiste de son camp qui refusait la moindre cession de pouvoir.

MAIS, dès le lendemain des pourparlers d'Arusha, le président rwandais avait tenu dans sa langue des propos bien différents de ceux qu'il réservait aux médiateurs français, qualifiant les accords de « chiffons de papier ». Une traduction de son discours, rapportée par la journaliste du *Soir* Colette Braeckman, montre qu'il comptait sur ses milices pour soutenir sa campagne électorale. Insultant les Tutsis « rebelles », un responsable du parti présidentiel avait eu ces paroles dès 1992 : « Nous demandons instamment qu'on nous fasse une liste de tout ce monde ; que tous ces gens soient traduits en justice (...). Sinon, nous nous occuperons nous-mêmes de massacrer cette bande de salauds. »

Le 20 mars 1994, accueillant à l'aéroport de Kigali l'équipe nationale de football, Juvénal Habyarimana redoublait de violence verbale : « Je n'ai jamais perdu car, quand la partie semblait mal tourner, je n'ai jamais hésité à briser la jambe du joueur de l'équipe adverse. Il m'est aussi arrivé de briser le ballon. Je suis comme ça... » Loin de la poésie et des courbettes à François Mitterrand, le président rwandais se révélait un personnage inquiétant.

Au lendemain de l'assassinat du président rwandais, le génocide ne commence pas : il continue. La purification ethnique change simplement – cruellement – d'échelle. Les listes de familles à éliminer (sans cesse remises à jour), les archives des bourgeois, le contrôle des papiers d'identité mentionnant l'appartenance ethnique, les délits d'idéologues anti-Tutsis, les

milices et autres escadrons de la mort (les réseaux Zéro longtemps dirigés par Janvier Afrika), tout cela existe depuis 1990, depuis l'intervention française au Rwanda décidée le 4 octobre de cette année-là par François Mitterrand, lors d'une tournée dans le Golfe. A-t-il, comme le suggère Jean-François Bayart, établi un parallèle entre le Koweït et l'Irak d'un côté, le Rwanda et l'Ouganda de l'autre ? Reste-t-il sur cette position bien française exprimée avant lui par l'ancien ministre giscardien des affaires étrangères, Louis de Guiringaud ? « L'Afrique, observait celui-ci, est le seul continent qui soit encore à la mesure de la France, à la portée de ses moyens. Le seul où elle peut encore, avec 500 hommes, changer le cours de l'Histoire. »

Entre l'automne 1990 et fin 1993, date de la mise en place de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), Paris ne cessera d'envoyer des parachutistes, des instructeurs, des armes aussi, y compris après l'embargo onusien de mai 1994. Alors que les massacres perpétrés par les milices hutues se multiplient – ils seront dénoncés en 1993 par une commission d'enquête internationale –, alors que règnent la torture et la délation, la France continue de fournir les moyens logistiques de cette sale guerre. Plusieurs sources mentionnent la livraison

d'armes légères, pour un montant de 6 millions de dollars, à l'Egypte, « avec la garantie du Crédit lyonnais » (Colette Braeckman). Pour son propre compte, Paris livre des mortiers, des canons légers, des blindés Panhard, des hélicoptères Gazelle, des transporteurs de troupes. Le lieutenant-colonel Chollet, qui dirige le DAMI (département d'assistance militaire à l'instruction), a été nommé début 1992 chef d'état-major suprême des Forces armées rwandaises (FAR), dont le FPR de Kagamé viendra finalement à bout, humiliant les « élèves » de la France.

En mars 1995, le capitaine Paul Barril, qui est intervenu au Rwanda à titre privé, livre un témoignage édifiant à la revue *Playboy*. Vantant l'héroïsme des services spéciaux français qui ont bloqué les premières attaques du FPR sur Kigali – « Ils ont fait des cartons avec quelques hélicoptères seulement et quelques canons » –, l'ancien responsable de la sécurité à l'Elysée précise son rôle et l'idée qu'il en a : « Comme j'étais le conseiller du président Habyarimana depuis des années, le chef d'état-major s'est naturellement tourné vers moi. Je suis arrivé en hélicoptère. (...) Mon premier réflexe a été de courir à l'ambassade de France remonter le mât des couleurs (...). Pour les Rwandais, déclarer que mon domicile serait l'ambassade a

été un choc psychologique très fort (...). Ce qui s'est passé au Rwanda permet à des privés comme moi, qui ne représentent leur pays qu'à titre privé, de montrer qu'on n'abandonne pas les gens qui vous ont fait confiance et qui parlent français. » La langue, décidément, justifie tout, y compris le silence.

« Le 1^{er} septembre, note le journaliste Pascal Krop (*Le Génocide franco-africain*, Lattès 1995), Bruno Delaye, ancien ambassadeur au Togo, écrit à Jean Bosco Barayagwiza, l'idéologue de la Coalition pour la défense de la République (un parti extrémiste hutu). Il lui transmet les remerciements de François Mitterrand. Ce dernier s'était montré particulièrement satisfait d'avoir reçu une lettre de « 700 citoyens rwandais qui remerciaient la France de son appui au processus démocratique engagé au Rwanda, et l'armée française pour sa coopération avec l'armée rwandaise ». »

AINSI, les rôles étaient partagés. Le chef de l'Etat poussait les feux de la démocratie et de la francophonie sans rien soupçonner du nettoyage ethnique. Le général Huchon, chef de la mission militaire du ministère de la coopération, suggérait aux FAR de gagner les faveurs des médias, sous peine de voir « les responsables militaires et politiques du Rwanda passer pour

■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du jeudi 24 juillet en hausse. L'indice Nikkei s'est inscrit en clôture à 20 286,23 points, soit un gain de 0,77 %.

■ LE DOLLAR faisait preuve d'une grande fermeté, jeudi matin, lors des premières transactions entre banques européennes. Il s'échangeait à 1,8310 mark et 6,1655 francs.

■ L'OR a ouvert en baisse, jeudi, sur le marché international de Hong-kong. L'once s'inscrivait à 322,60-322,90 dollars, contre 323,75-323,95 dollars mercredi en clôture.

■ WALL STREET avait progressé, mercredi 23 juillet. L'indice Dow Jones avait gagné 0,33 %, à 8 088,36 points, établissant ainsi un nouveau record.

■ LES COURS DU PÉTROLE ont monté, mercredi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de brut a gagné 15 centièmes, à 19,63 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

Table of stock indices: CAC 40 (Clôture, 1 mois, 1 an), MIDCAC (1 mois)

Table of international stock indices: NEW YORK (DOW JONES), LONDRES (FT 100), MILAN (MIB 30), FRANCFORT (DAX 30)

Pause à Paris

LA BOURSE de Paris a ouvert en très légère baisse, jeudi 24 juillet. Après quelques minutes de transactions, l'indice CAC 40 cédait 0,04 %, à 3 002,44 points.

La veille, la Bourse de Paris était repartie de l'avant, battant ses anciens records, sous l'impulsion - une fois n'est pas coutume - de l'envolée des valeurs bancaires, en hausse moyenne de 7 %. En progression de 2,17 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 avait grimpé jusqu'à 3 026,99 points dans l'après-midi, record absolu en séance, avant de terminer sur une hausse de 2,82 %, à 3 003,53 points, un nouveau record de clôture. Les volumes avaient été une fois encore considérables pour une fin du mois de juillet, avec près de 15 milliards de francs échangés.

Dès l'ouverture, Paris avait profité de l'euphorie de Wall Street la veille, de l'explosion de la Bourse allemande à l'ouverture et de la nouvelle progression du dollar. Mais la vraie nouvelle était venue d'outre-Rhin en fin de matinée : la



Deutsche Bank avait annoncé, à l'occasion de la présentation de ses résultats semestriels, qu'elle était intéressée par l'achat d'un établissement français. Cette dé-

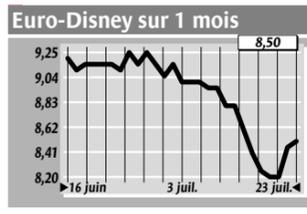
Euro Disney, valeur du jour

LE TITRE Euro Disney a terminé la séance du mercredi 23 juillet en légère hausse (+0,59 %), à 8,50 francs. La société a annoncé qu'au troisième trimestre de l'exercice 1996-1997, soit d'avril à juin 1997, le chiffre d'affaires a progressé de 8 %, à 1,537 milliards de francs.

Cette hausse, souligne l'entreprise, est « essentiellement due à la croissance de la fréquentation du parc à thème et du taux d'occupation des hôtels ». Elle résulte dans une moindre mesure d'une légère progression des

claration a relancé les spéculations sur les valeurs du secteur, dont le CCF, Paribas, le Crédit national - Nutexis, le Crédit lyonnais et la BNP.

dépenses moyennes par visiteur. Sur les neuf premiers mois de l'exercice, la hausse du chiffre d'affaires est de 10,6 %.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

Table listing stock price movements (HAUSSES, 10h15) for various companies like Sidel, Lapeyre, Axime, etc.

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

Table listing stock price movements (HAUSSES, 10h15) for various companies like Assystem, Pier imp.(Darna)l, etc.

Table listing stock price movements (BAISSES, 10h15) for various companies like Seribo, CA de la Brie, Reynolds, etc.

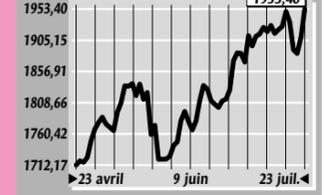
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

Table showing index values for SBF 120, SBF 250, Second Marché, and MidCac at different times.

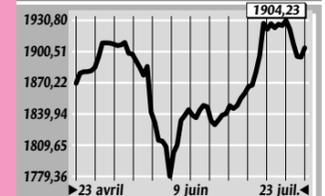
Valeurs indus. 22/07

Table showing industrial values (Valeurs indus.) for various sectors like Energie, Produits de base, Construction, etc.

Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois



Progression à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du jeudi 24 juillet en hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture à 20 286,23 points, soit un gain de 0,77 %.

La veille, Wall Street avait établi un nouveau record. L'indice Dow Jones de la Bourse de New York avait gagné 0,33 %, à 8 088,36 points. Il avait été dopé par la forte progression des actions Boeing et McDonnell Douglas et par la publication de nouveaux résultats trimestriels de sociétés conformes ou supérieurs aux prévisions.

Sur le marché obligataire, le rendement moyen sur les émissions du Trésor à 30 ans, principale référence, s'était stabilisé à 6,42 % contre 6,41 % mardi soir.

Les titres Boeing et McDonnell

Douglas avaient rebondi après l'accord de principe de la Commission européenne à la fusion entre les deux avionneurs américains.

Boeing avait gagné 3 dollars à 59,19 dollars et McDonnell 4,25 dollars à 76,25 dollars.

La Bourse de Francfort s'était pour sa part envolée. L'indice DAX 30 avait gagné 4,15 %, à 4 406,09 points.

INDICES MONDIAUX

Table of world indices (INDICES MONDIAUX) for Paris CAC 40, New-York/DJ Indus., Tokyo/Nikkei, etc.

NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

Table of stock values from New York (NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones) including Alcoa, Allied Signal, American Express, etc.

LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

Table of stock values from London (LONDRES Sélection de valeurs du FT 100) including Allied Lyons, Barclays Bank, B.A.T. industries, etc.

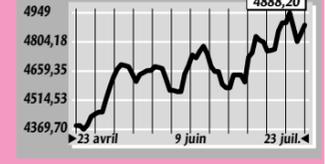
FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

Table of stock values from Frankfurt (FRANCFORT Les valeurs du DAX 30) including Allianz Holding N, Basf AG, Bayer AG, etc.

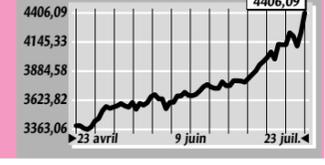
New York. Dow Jones sur 3 mois



Londres. FT100 sur 3 mois



Francfort. Dax 30 sur 3 mois



LES TAUX

Table of interest rates (LES TAUX) for Paris, New York, and Francfort over different periods.

LES MONNAIES

Table of exchange rates (LES MONNAIES) for US/F, US/DM, US/Y, DM/F, £/F.

Stabilité du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert sur une note stable, jeudi 24 juillet. Après quelques minutes de transactions, le contrat notional du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, s'inscrivait en baisse de deux centièmes, à 131 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 5,41 %, soit 0,10 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en très légère baisse. Le taux de l'emprunt à 30 ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, s'était inscrit à 6,42 % en clôture, contre 6,41 % mardi.

La Banque de France a laissé inchangé, jeudi, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour. Les opérateurs n'attendaient pas de geste de la Bundesbank, dont le conseil était réuni dans la matinée.

Fermeté du dollar

LE DOLLAR faisait preuve d'une grande fermeté, jeudi matin 24 juillet, lors des premières transactions entre banques européennes. Il s'échangeait à 1,8310 mark et 6,1655 francs. Il était stable face à la monnaie japonaise, à 115,75 yens.

La veille, le billet vert était monté jusqu'à 1,8320 mark et 6,17 francs, ses niveaux les plus élevés depuis six ans face à ces deux devises. Les opérateurs

n'avaient pas décelé d'interventions des banques centrales sur les marchés. « Si le dollar arrive à briser la résistance de 1,84 mark, la barre des 2 marks deviendra une cible plus réaliste », estimait un cambiste.

Le franc était stable, jeudi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3715 francs pour un deutchemark. La livre sterling restait très ferme, à 10,32 francs et 3,0621 marks.

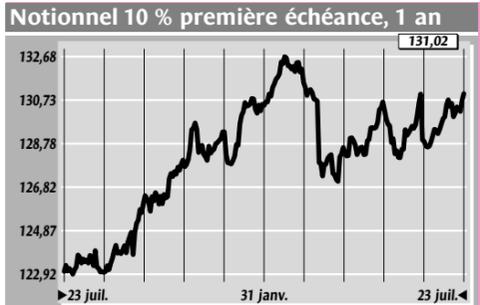


Table of money market rates (LE MARCHÉ MONÉTAIRE) for various currencies and instruments.

Table of exchange rates at Paris (MARCHÉ DES CHANGES À PARIS) for various currencies.

Table of interbank exchange rates (MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES) for various currencies.

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

Table of reference interest rates (LES TAUX DE RÉFÉRENCE) for France, Germany, etc.

MATIF

Table of MATIF (MATIF) interest rates for different maturities.

PIBOR 3 MOIS

Table of PIBOR 3 MOIS (PIBOR 3 MOIS) interest rates.

ÉCU LONG TERME

Table of ÉCU LONG TERME (ÉCU LONG TERME) interest rates.

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

Table of Paris bond market rates (MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS) for various maturities.

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Table of CAC 40 futures contracts (CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40).

L'OR

Table of gold prices (L'OR) in various currencies.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Table of commodity prices (LES MATIÈRES PREMIÈRES) including metals and other raw materials.

Table of metal prices (MÉTAL (New-York)) and other raw materials.

LE PÉTROLE

Table of oil prices (LE PÉTROLE) in dollars and francs.

L'ÉTÉ FESTIVAL

A Avignon, le metteur en scène russe Anatoli Vassiliev présente un spectacle d'une rare splendeur : l'« *Amphitryon* » de Molière, revisité avec une grande intelligence, « dépecé » en huit fragments. Pour revenir de cet éblouissement, convivialité et curiosités sont de mise. La Suisse, que l'on dit austère, rassemble, entre le 22 et le 27 juillet, quelque 180 000 personnes à Nyon pour le Paléo Festival, l'une des plus importantes manifestations européennes de musiques populaires. Plus secret est le parcours que l'on peut faire à Tours, à travers les rites de la franc-maçonnerie : une exposition convie le visiteur à une visite initiatique qui explore les faux mystères et les vrais fantasmes entourant les confréries maçonniques. Non loin de là, à Argenton-sur-Creuse, autre curiosité : le tissu rayé, à travers les âges, dans une exposition au Musée de la Chemiserie.

LA PHOTOGRAPHIE DE GÉRARD RONDEAU

Cloches d'été

La scène se passe à Seurre (Côte-d'Or). M. Bergerot, bedeau de l'église Saint-Martin, fier de son carillon - l'un des plus beaux de France -, monte régulièrement vérifier l'état des quarante-sept cloches Paccard.

Le Festival de carillons est à Seurre, Beaune et Dijon, du 24 au 26 juillet.



Anatoli Vassiliev soumet Molière à l'épreuve des arts martiaux

Avignon/Théâtre. Eglise des Célestins, le metteur en scène russe visite « *Amphitryon* » dépecé en huit fragments battus comme des cartes à jouer

AMPHITRYON, de Molière. Mise en scène : Anatoli Vassiliev. Avec Valérie Dréville, Alexandre Anourov, Vladimir Lavrov, Lioudmilla Drebnieva, Igor Yotzko, Natalia Koliakanova. ÉGLISE DES CÉLESTINS. Les 25, 26 et 27 juillet, à 19 heures. Tél. : 04-90-14-14-14. 110 F et 130 F. Durée : 2 heures.

Le soleil a, tout le jour, cogné droit sur les pierres de l'église des Célestins : elles sont brûlantes. Elles chauffent jusqu'à brun-rouge les visages des spectateurs qui n'en peuvent plus d'attendre l'ouverture du portail. Une grande jeune fille russe en robe de soie blanche est venue avertir qu'il nous fallait être patients : les acteurs ne peuvent jouer avec d'avoir capturé trois colombes qui se sont sauvées dans les hauteurs des voûtes.

Nous entrons enfin. Dedans, c'est la fraîcheur. C'est la splendeur aussi. Igor Popov, le scénographe de Vassiliev, a transformé la vieille église en une caverne enchantée. Il a touché à peu de choses, pourtant. Les pierres des parois, mangées par les érosions, ont des légèretés de dentelles. Les perspectives des piliers sont, de tous côtés, si profondes, que l'on se sent dans une forêt, mais aussi, de par la densité un peu verte de l'air, dans une grotte sous-marine.

Pour des raisons d'acoustique, de longs voiles ont été tendus au-dessus de nos têtes, sur toute la longueur de la nef, du transept : ils rappellent les filets de secours placés sous les hommes volants. Là où se trouvait autrefois l'autel, deux niveaux d'estrade ont été plantés, unis par des marches de bois. Sur la plus haute, une longue rangée de chaises de velours at-

tendent les filles d'un premier bal : aucune ne viendra s'y asseoir. Sur l'autre, Mercure et Cléanthis, son épouse, étendront tout à l'heure un paysage d'été peint sur un lac de draperie. La lampe qui dans chaque théâtre reste, sur la scène, allumée lorsque la maison est déserte, lampe que les acteurs appellent « la servante », est, ce soir, deux lampes au lieu d'une, puisque *Amphitryon* est la pièce des doubles : deux Sosie, deux Amphitryon.

TRAITEMENT DE CHOC

Cette pièce a subi un traitement de choc. Vassiliev l'a dépecée, désossée, en a gardé huit fragments, qu'il a battus comme des cartes : ils ne sont pas ici dans l'ordre où Molière les avait mis. Huit tranches de dialogues dites par trois femmes et trois hommes. Chacun, chacune, jouent indifféremment le même rôle. Il peut arriver aussi que les trois couples crient au même moment trois dialogues divers, mêlant leurs voix sans s'entendre. Des voix gutturales qui martèlent les mots, distribuant sons et silences à contre-temps. Les paroles, cassées en éclats et recollées à l'envers, deviennent peu reconnaissables.

Tout en se pliant à ces tours de force, les acteurs, couverts de somptueux kimonos ou vareuses de soies brochées, exécutent le « travail au bâton des arts martiaux », dit « technique du *ouchou* ». C'est brutal, ça voltige, ça cogne. Il y a des cris. *Amphitryon* se voit alors interprété par les guerriers déchaînés d'un film de Kurosawa. Sortilège complémentaire : les samouraïs de Vassiliev ont l'ordre, ce faisant, d'afficher visiblement des sourires immuables de madones, au comble de la sérénité. Surnagent, deux ou

trois fois par soir, sur ce magnifique et furieux océan, des flots de douceur.

Voici donc l'*Amphitryon* de Molière devenu exercice d'école. Exercice d'une secte qui n'est pas là pour rire. Les huit fragments retenus ont été sélectionnés parce que le dédoublement des figures y empêche de savoir qui est qui. Quel autre est quel autre, oui ou non. Personne n'a liberté de s'entendre. Bévues et malentendus s'entrecroisent. Les ténèbres engendrent l'affrontement.

Antonin Artaud nomme cela « la dissociation anarchique : d'un geste à un cri ou à un son, il n'y a pas de passage : tout correspond comme à travers de bizarres canaux creusés à même l'esprit. Il semble que l'impossible devienne tout à coup normal. Il importe avant tout d'admettre que le jeu théâtral soit un délire et qu'il soit communicatif ». Le délire de Vassiliev n'est

pas communicatif. Du flux théâtral il fait table rase. Les dissociations qu'a voulues Molière, Vassiliev les emploie à opposer, pour la forme, juste pour l'insolite de la chose, des sourds, des aveugles, des furieux.

TÉLESCOPAGE

Vassiliev a choisi un isolement extrême : « *Je n'éprouve plus aucun intérêt pour les états d'âme et les pensées de mon contemporain* », dit-il (c'est lui qui met le mot contemporain au singulier). Et, s'agissant de théâtre : « *J'ai compris que le théâtre n'est pas juste quand on prend une pièce, qu'on répartit les rôles et qu'on sort un spectacle. Il faut choisir des thèmes, inventer une multitude de compositions inutiles et rechercher au sein de compositions et répétitions sur des thèmes donnés l'unique variante de la représentation à venir* ». *Amphitryon* devient

ainsi un télescope sans suite de rencontres qui n'en sont pas.

Or cette décomposition, Molière l'a faite déjà. Il a vu que le théâtre permet d'éclairer les désordres suscités par la jalousie. Parmi ces désordres, il a observé, en lui-même, une dissociation de soi. Armande le tourmentait. Il ne croyait plus en lui, il n'était plus lui. Il ne croyait pas non plus qu'Armande soit restée elle-même. Il lui fallait, pour qu'il puisse croire encore en elle, qu'elle fût une autre. Il avait observé aussi qu'il ne pouvait s'empêcher de magnifier son rival. Son Alcmène n'eût pas cédé aux manœuvres d'un simple mortel, il fallait que ce fût Satan, ou Dieu, seuls concurrents acceptables.

Il n'allait pas, Molière, mettre en scène ces choses-là, telles quelles. Le passage à l'allégorie avait été écrit déjà. Ce que Vassiliev appelle le choix des thèmes, l'invention des compositions, c'était la méta-

phore d'*Amphitryon*. Il s'y mesura à son tour. Il écrivit une pièce abstraite, des épures de situations et de contre-situations, poussées à bout. Il y a dans sa pièce des tours d'expression auxquels il a pris plaisir, semble-t-il. Et deux ou trois mots directs, comme le « *Ce n'était pas moi !* » que crie *Amphitryon*.

Les soies des costumes de cérémonie, les trouées d'ombre de l'église, l'or des lumières transfigurant l'espace, la violence soudaine des combats, la grande oriflamme bleue volant sous les ogives, et les manèges insolents, dans le dos des acteurs, des trois colombes qui avaient bel et bien échappé aux chasseurs, semblaient se donner le mot pour faire par moments de *Amphitryon* d'Anatoli Vassiliev un mirage d'une inoubliable splendeur.

Michel Cournot

Un requiem pour la paix

Avignon/Théâtre. Rezo Gabriadzé donne une âme aux marionnettes

CHANT POUR LA VOLGA, spectacle de marionnettes conçu par Rezo Gabriadzé (en russe, surtitré en français). Chapelle des Pénitents-Blancs, du 24 au 28, à 19 heures. Tél. : 04-90-14-14-14. Durée : 1 h 40.

Dans la galaxie des metteurs en scène de l'ex-Union soviétique qui gravitent à Avignon, Rezo Gabriadzé occupe une place à part. Non parce qu'il est Géorgien, mais parce qu'il est lui - l'homme de Tbilissi dont la vie pourrait s'inscrire dans un tableau de Chagall. Ecrivain, peintre, scénariste, sculpteur, Rezo Gabriadzé est avant tout un rêveur. Il est âgé de soixante et un ans, mais le temps ne compte pas dans son histoire, tant il semble avoir traversé des âges différents, de la Russie méridionale de son enfance à Saint-Brieuc - où il a créé son spectacle de marionnettes, *Chant pour la Volga*, en octobre 1996.

Les marionnettes sont entrées par distraction dans la vie de Rezo Gabriadzé. Dans sa maison de Tbilissi, où la fenêtre de la cuisine donne sur la montagne de Prométhée, il y avait un morceau de bois qui servait à retenir une porte. Gabriadzé le prit et le sculpta. Un oiseau est né. L'idée est venue d'en imaginer d'autres, et ils ont pris

forme de marionnettes qui sont venues habiter un castelet. Rezo Gabriadzé leur a inventé des histoires - la première fut celle, revue et corrigée, de *La Traviata* - et leur a trouvé un point d'ancrage : un théâtre installé dans l'arrière-salle d'un restaurant de Tbilissi, au début des années 80.

Bientôt, des curieux sont venus de toute l'Europe, alertés par la beauté des spectacles, puis enthousiasmés par l'ambiance du lieu, où le bruit des convives attablés se mêlait à la vie des marionnettes. René Gonzales, qui dirigeait la Maison de la culture de Bobigny, a fait le voyage. Le premier, il a invité Rezo Gabriadzé et ses marionnettes à venir en France, en 1989. Depuis, le théâtre de Tbilissi a fermé. Mais un autre, bientôt, va ouvrir.

Chant pour la Volga doit son existence à une vieille revue sans couverture que le Géorgien a trouvée dans un train, au cours d'un de ses voyages. « *Je l'ai ouverte au hasard d'une main négligente, se souvient-il. Voici ce que j'ai lu : "Plus je m'approchais de Stalingrad... après les combats... plus la steppe prenait un aspect incroyable. Il y avait partout les cadavres de chevaux. Certains, encore vivants, se tenaient debout sur trois pattes et secouaient la quatrième mutilée. Le spectacle était déchirant. Durant l'offensive soviétique,*

dix mille chevaux ont péri. A perte de vue, la steppe a été couverte de cadavres de chevaux, d'affûts de canons et de chars dévastés. Depuis, l'image de ce cheval debout sur trois pattes et secouant la patte estropiée me hantait. C'est ainsi que le sujet de Stalingrad commençait à prendre des contours. Surgissaient les images lointaines d'une enfance oubliée : des veuves en noir, des monopodes, des manchots que je voyais partout dans ma petite ville de Koutaïssi, les pleurs et les gémissements de ma grand-mère. »

LES PLEURS DE LA FOURMI

Chant pour la Volga se termine par l'image bouleversante d'une fourmi qui pleure, seule sur le plateau. Elle dit : « *Est-ce qu'il y a quel- un pour nous compter ? Qui fait moins de bruit que nous, sur cette terre ?* » Personne, peut-être. Mais les pleurs de la fourmi s'entendent partout où il y a eu la guerre. Ce sont ceux qui obsèdent le silence des terres dévastées, à Stalingrad hier, en Yougoslavie aujourd'hui. A travers son spectacle, Rezo Gabriadzé chante un requiem à la mémoire de ceux qui traversèrent toutes les guerres. Ses marionnettes sont comme celles dont rêva Kleist : elles ont une âme. Les chevaux de *Chant pour la Volga* parcourent le temps de l'Europe de 1937 à 1943 -

paisibles un jour d'été, devant une ferme ensoleillée, anéantis par la faim et les canons, gueule ouverte sous un ciel d'hiver. Des hommes les manipulent à vue, mais avec une discrétion telle qu'on les oublie. Seuls les fils brillent parfois, au hasard d'un éclat de lumière.

Chant pour la Volga ouvre sur un moment inoubliable. D'un tas de sable posé sur un tout petit pupitre, un corps émerge, lentement. Combien mesure-t-il ? Vingt centimètres, peut-être. D'où que l'on soit dans la salle, on ne voit que lui. Il déterre un casque, plante une croix, recouvre le casque de sable. La scène se passe dans ce silence où, à la fin du spectacle, pleurer la fourmi. Entre-temps, l'espace s'est agrandi aux dimensions d'un plateau où Rezo Gabriadzé réinvente Berlin des années 30, les trains hurlants et les canons furieux, les amours définites d'un cosaque et d'une jeune fille, les saisons d'un village et les cortèges noirs, les ordres des généraux et l'épuisement des soldats. C'est un monde - immense et miniature - qui nous est proposé dans *Chant pour la Volga*. Un monde de guerre où les hommes en appellent à la douceur de la paix. Un grand moment de théâtre.

Brigitte Salino

NOUVEAU

CONSULTEZ TOUS LES TARIFS AÉRIENS

Sur le MINITEL

Rubrique PROMO AVIONS

3615 LEMONDE

Blueberry « Ombres sur Tombstone »

par Giraud

● Résumé. – Le convoi d'argent parti de Tombstone pour Tucson est attaqué par une bande qui semble être des Apaches. L'éclaireur du convoi, le vieux Miller, assiste impuissant au massacre de l'escorte. En fait d'Apaches, il s'agit de la bande des Clanton et McLaury, grimés et déguisés en guerriers indiens.

